

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

BPIFRANCE INVESTISSEMENT SAS, ADMINISTRATEUR

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : BASTIDE LE CONFORT MEDICAL

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 14 mars 2019

LIEU DE LA TRANSACTION : Hors plateforme de négociation

NATURE DE LA TRANSACTION : CONTRAT DE PRET DE CONSOMMATION D'ACTIONS

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 0.0000 Euro

VOLUME : 1.0000

INFORMATIONS AGREGES

PRIX : 0.0000 Euro

VOLUME : 1.0000

TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS : NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 19 mars 2019

COMMENTAIRES :

Contrat de prêt d'UNE (1) action ordinaire de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL par la SOCIETE D'INVESTISSEMENT BASTIDE au bénéfice du Fonds ETI 2020 représenté par sa société de gestion Bpifrance Investissement signé en date du 14 mars 2019

Bpifrance Investissement, société de gestion du fonds ETI 2020, détient un mandat d'administrateur au sein du conseil

d'Administration de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL dont le représentant est Madame Anne-Sophie Herelle

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."